

COMPLÉMENT ASSOCIATIONS SPORTIVES

En complément des documents généraux prévus pour toutes les associations, Monsieur Jean-Marie DELISLE, Adjoint au Maire chargé des sports, souhaite faire plus ample connaissance avec votre club.

Afin de mieux connaître, comprendre et apprécier vos besoins et les problèmes que vous rencontrez, vous trouverez ci-après un questionnaire spécifique aux associations sportives.

Vous voudrez bien le retourner dans les mêmes délais que les autres documents pour prise en compte éventuelle lors de l'attribution des subventions.

Vous pouvez adapter ce questionnaire en fonction de vos spécificités.

Nom de l'association :			
Activité principale du club :			
Nombre de licenciés (si différent de hommes	des adhérents) :		(liste souhaitée)
- femmes			
- enfants (- de 18 ans)			
Affiliation à une fédération Si oui, laquelle :	□ oui	□ non	
Montant des licences :			
Montant des licences reversé à la	ı fédération :		
Montant des licences reversé à d	'autres organismes :		

Assurance comprise dans le mont	tant de la licence :		
pour les personnes	□ oui	□ non	
pour les locaux	oui 🖵 oui	non non	
pour les transports	☐ oui	□ non	
Nom et adresse de l'assureur :			
Dates début et fin de saison (joine	dre calendrier des mate	ches):	
	•••••		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
Lieux et horaires des entraîneme	nts (réunions ou autres	s) :	
	•••••	•••••	••••••
Autres activités proposées aux lic	enciés et adhérents :		
	•••••	•••••	
Personnel d'encadrement (entraîn Nom et prénom, adresse et n° de tél ci ont déjà été fournis l'année derni	léphone (joindre une pho ère).		
Rémunération du personnel d'en	cadrement: u oui	☐ non	

« Les informations recueillies dans cette fiche de renseignement sont enregistrées et nous permettent de gérer votre demande d'attribution d'une subvention municipale. La base légale du traitement est l'exécution d'une obligation légale (loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1, 10 et 10-1 Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016). Les données sont conservées 10 ans et sont transmises uniquement aux membres du Conseil municipal et des services communaux décidant de l'attribution des subventions municipales au sein de la mairie de Scionzier. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation au traitement et d'effacement. Pour en savoir plus sur l'utilisation de vos données et sur vos droits issus de la Loi Informatique et Libertés ainsi que du RGPD, veuillez consulter notre politique de protection des données ou contacter notre DPD à l'adresse suivante : rgpd@scionzier.fr.